

EDITORIAL

Chers Amis,

Nous voici en Janvier, et c'est pour nous l'occasion de vous souhaiter une Bonne et Heureuse Année.

Que 2018 soit propice à l'agriculture, et à toute la chaîne humaine qui la constitue.

Que les exploitants et les propriétaires s'accordent enfin, pour aller dans le même sens, face à toutes les difficultés rencontrés.

Que les politiques cessent de consommer l'espace agricole, les zones humides ou naturelles pour des projets souvent somptuaires. A ce titre, l'orientation prise pour ND des Landes peut surprendre ; elle montre un certain courage de l'Etat, qui revient sur une planification de 50 ans, et à ce titre, cette décision est remarquable.

En 2017, Hubert Guillaies a conduit notre lutte contre le projet du centre d'enfouissement en forêt de Malpaire, et le refus préfectoral fut de la même veine ; montrant là aussi que l'Etat peut prendre des décisions éloignées de l'intérêt particulier...

Notre combat de 2018 est mené par Patrick Badin de Montjoie, pour résoudre les problèmes graves de nuisance sonores subis par les riverains de la LGV, et complètement sous-estimés par les opérateurs.

Rejoignez-nous vite... Nos combats le réclament.

Merci de votre confiance ! Et encore tous nos vœux pour l'An Neuf !

Pascal YVON

* * *

Réunion d'Information du 17 novembre 2017
Sur la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation du Territoire de la République) du 17 août 2015



Le SDPPR a réuni un public varié, au siège du Crédit Agricole, concernant la loi NOTRe. Conférence animée par Stéphanie BIGNON, élue de la commune de BRIANT dans le Bourbonnais et présidente de l'association « TERRE et FAMILLE » avec le témoignage de Louis d'ANGLEVILLE, maire de DOUILLET LE JOLY et Antoine FAVIER, maire de la commune MONTIGNY devenu VILLENEUVE EN PERSEIGNE, ayant la particularité d'être à cheval sur deux Régions (Orne et Sarthe).

L'objectif initial de la loi NOTRe était une simplification des institutions, un renforcement des régions et des intercommunalités, permettant ainsi la suppression des départements. Cette idée de « *faire disparaître à terme les départements, renforcer les régions et augmenter le seuil à partir duquel on pourrait constituer des communautés de communes* » s'est heurtée à l'opposition du Sénat de voir disparaître les départements.

Fruit d'un compromis entre le Sénat et l'Assemblée Nationale, le texte final a souhaité faire des régions des moteurs économiques par un transfert de nouvelles compétences, centrées autour des questions sociales et de cohésion territoriale au sein des départements et un regroupement des intercommunalités afin de les renforcer.

La loi NOTRe en pratique :

Les départements sont toujours d'actualité, dotés de nouvelles compétences (sociales notamment).

- Renforcement du rôle des régions :

La région devient la **collectivité territoriale** responsable sur son territoire du développement économique.

Les régions se voient également confier l'élaboration d'un plan régional de prévention et de gestion des déchets, d'un schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

- Le département :

Il demeure la collectivité compétente pour promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale. Il conserve la possibilité de contribuer au financement de certains projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes ou leurs groupements.

Il est également confié aux départements l'élaboration avec l'Etat d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services.

- Renforcement de l'intercommunalité :

L'article 33 de la loi Notre relève le seuil minimal de constitution d'un **EPCI** : un seuil à 15 000 habitants.

La loi NOTRe attribue également de nouvelles compétences aux **communautés de communes** et aux **communautés d'agglomération** :

Compétence optionnelle en matière de création et de gestion de maisons de services au public ;

La promotion du tourisme ; gestion des aires d'accueil des gens du voyage, la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés de même que l'eau et l'assainissement ; simplification de l'exercice de la compétence en matière de PLU.etc...De plus, de nombreuses mesures sont mises en place afin de faciliter les mutualisations de moyens et de services.

- Diverses mesures visant la transparence de la démocratie locale :

Renforcement des pouvoirs et mission des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER), instance représentative de la société civile à l'échelle régionale ;

Nouvelles obligations d'affichage et d'information sur les sites internet.

Une association des maires pour le bien commun s'est créée pour expliquer les aspects dangereux de la loi NOTRe. Repris par Stéphanie BIGNON :

La commune est vidée de sa substance au profit de l'intercommunalité et de communes nouvelles plus grandes.

Transfert de l'essentiel du pouvoir communal vers l'échelon intercommunal.

Réforme territoriale, imposée par l'Europe pour réduire les dépenses publiques ayant l'effet inverse avec les nouvelles EPCI et les nouvelles Régions risquant d'entraîner une augmentation constante des dépenses de fonctionnement (61,8% en 10 ans), départements compris.

Gigantisme qui impose une gestion bureaucratique complexe éloignée des réalités de terrain.

Les débats, animés avec l'assistance, sont résumés par une inquiétude touchant la liberté d'association de communes.

Pour agir et faire poids, comme l'a souligné le président du SDPPR, il faut fédérer toutes nos associations ayant pour lien commun la défense de la Propriété et ainsi se faire entendre des pouvoirs publics et des politiques.

NOTA : le texte intégral de la conférence peut-être demandé au secrétariat.

* * *

Action des associations de défense des riverains de la LGVBPL

Mes premiers contacts avec les associations engagées dans la défense des riverains de la LGVBPL remontent à Octobre 2017. Contrairement à mes angoisses initiales, j'ai découvert que j'étais loin d'être seul ! La plupart d'entre elles existaient déjà depuis plusieurs années et avaient même participé aux contacts préliminaires aux travaux RFF avec EIFFAGE, ainsi que je l'avais moi-même vécu en tant qu'agriculteur et membre de l'ASSOCIATION DE DEFENSE DES EXPROPRIES mise en place par la FDSEA, et axée principalement sur la gestion des litiges fonciers agricoles, donc des objectifs différents, l'organisme syndical voyant sa raison d'être pratiquement disparaître avec la fin des travaux, alors que les associations regroupant les riverains, au contraire, voyaient la leur brutalement se développer avec l'inauguration du trafic de la nouvelle ligne et la découverte très désagréable des nuisances et préjudices divers qu'elle créait, contrairement à toutes les garanties affirmées par EIFFAGE !

Au terme de l'année 2017, la situation est la suivante :

I/ ASSOCIATIONS ACTIVES à ce jour :

ALTO 35, ALTO 53, ALTO 72 (les plus anciennes)

CRI35, CRI 53, CRI 72

ASSOCIATION de DEFENSE des RIVERAINS de SAVIGNE l'EVEQUE.

EFFECTIFS ESTIMES

D'après les différentes réunions auxquelles j'ai pu participer, de l'ordre de 300 personnes actives chacune.

II/ ACTIONS ENGAGEES :

Se faire connaître le plus possible via les media régionaux par contacts directs avec la presse locale dont le support est acquis.

Organisation de manifestations sur la voie publique donnant lieu à reportages par les media.

III / SUPPORT IMPORTANT DES REPRESENTANTS ELUS.

Sénateurs, députés, Présidents de Conseils généraux et régionaux, et maires se sont massivement engagés aux côtés de leurs concitoyens.

Ce qui a pour conséquence de répercuter les actions locales aux niveaux des préfets départementaux et préfets de région, ainsi qu'à l'échelon national via les députés et sénateurs usant de leurs propres moyens d'action à l'échelon gouvernemental : Ministère de l'intérieur, Ministère de l'écologie, et Ministère des transports en particulier.

CRITIQUE DE LA STRATEGIE.

- 1) Priorité donnée aux manifestations / actions sur le domaine public.
- 2) Faiblesse relative du recrutement d'effectifs comparé au volume théorique estimé (8000 habitants sur 180 kms). Apparemment, recherche de démultiplication via les élus.
- 3) Bonne coordination entre associations LGVBPL ainsi qu'un effort croissant de création de liens avec les homologues de la LGVPB.
- 4) Peu de réflexion sur l'aspect juridique. Or ce point nécessite un investissement important en temps de recherche de compétences, car point de passage obligé plus que probable dans la phase finale, et donc conditionnant les actions à prévoir.
- 5) Pas de réflexion développée sur la mutualisation des investissements à prévoir.
- 6) Risque de déception à terme sur le concours espéré de la classe politique.
- 7) Envois de courriers recommandés aux Président de la SNCF, ministères concernés, et autorités administratives locales demandant l'engagement de négociations paritaires aux fins de recherches de compromis ; dernière tentative avant le passage à des actions plus directes !

Patrick de Montjoye.

* * *

INDICES

INDICE DE REFERENCE DES LOYERS (IRL)			INDICE NATIONALE DES FERMAGES 2017
3 ^{ème} trim. 2017	126.46	+ 0.90 %	Par arrêté ministériel du 19 juillet 2017, l'indice national des fermages 2017 s'établit à 106.28 (109.59 en 2016), ce qui traduit une variation de - 3.02 % entre 2016 et 2017.
2 ^{ème} trim. 2017	126.19	+ 0.75 %	
1 ^{er} trim. 2017	125.90	+ 0.51 %	
4 ^{ème} trim. 2016	125.50	+ 0.18 %	
3 ^{ème} trim. 2016	125.33	+ 0.06 %	<u>SMIC au 1^{er} JANVIER 2018</u> Smic horaire brut : 9.88 €. Smic mensuel brut (base 35 heures) : 1 498.47 €
2 ^{ème} trim. 2016	125.25	0.00 %	

* * *

ADRESSES MAIL DE VOS ENFANTS

Le conseil d'administration SDPPR72 a décidé d'envoyer les bulletins périodiques à vos enfants, pour les sensibiliser et les informer sur tout ce qui touche à la propriété rurale. Cela fait partie des devoirs du propriétaire ! Nous demandons donc, à tous nos adhérents de nous transmettre les adresses mail de leurs enfants. Nous leur transmettrons gratuitement le bulletin d'information. Nous comptons sur vous.

* * *

NOTRE BUREAU

Président : P. YVON

Président Honoraire : H. du RIVAU

Vice-Présidents : B. BRIANT et H. GUILLAIS

Trésorier : L. HUBERT

* * *

NOS EXPERTS (MARDI SUR RDV)

Droit rural : G. BRAISCHAUX, notaire retraité, P. GUITTET, expert foncier

Agriculture : B. BRIANT, Eolien, PLU : H. du RIVAU, DPU : C. de VILLARTAY

CDOA (commission départementale d'orientation agricole) et SAFER : B. BRIANT

CDCEA (com. dép. de consommation de l'espace rural) : H. d'ANDIGNE, M. FEUILLY

Syndicat Forestier : P. YVON, H. du RIVAU, L. d'ANGLEVILLE, A. FAVIER

Fédération des chasseurs : E. de GOULAIN, ADE : H. GUILLAIS, C. de VILLARTAY

Tribunal paritaire : A. de COSSE BRISSAC, N. THIBAUT, M. VILOTEAU, B. BRIANT

* * *

Quelques informations de nos permanences :

Nos experts enregistrent un nombre croissant de consultations sur des sujets très divers.

Nous constatons, souvent, un manque d'information et des difficultés pour défendre les droits fondamentaux. Les propriétaires, malheureusement assez souvent, viennent nous voir trop tard. Nous leurs rappelons qu'il ne faut rien signer trop tôt, malgré les pressions qu'ils peuvent subir.

Nous sommes là pour aider dans les transactions et apporter autant que possible les conseils nécessaires.